



Golf de Royan

***Votre semaine au Golf de Royan N° 494
Semaine du 13 au 19 avril***

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT

8h00 à 18h30

Allègement des restrictions de déplacement

Les actions menées par la FFGolf, en commun avec les autres fédérations de sports de plein air, auprès des parlementaires et de nos interlocuteurs institutionnels, ont convaincu l'Exécutif de faire évoluer les restrictions de déplacement entrées en vigueur le samedi 3 avril dernier.

Il est désormais possible de se déplacer jusqu'à 30 km de son domicile (au lieu de 10, jusqu'alors) pour rejoindre le club sportif au sein duquel on est licencié, membre AS ou abonné Golf.

Les Préfectures ont reçu une note du Ministère des Sports en ce sens. Il appartiendra à chaque golfeur de se munir d'un justificatif de domicile, ainsi que d'une preuve de souscription d'une licence 2021. Ou, à défaut, d'une preuve liée à une cotisation AS annuelle ou un abonnement annuel au sein d'un club affilié à la fédération. Cette preuve de licence est disponible et imprimable, dans l'espace licencié sur le site ffgolf.org ou sur mobile, et sur les applis FFGolf et Kady.

Cette confiance renouvelée dans nos structures doit continuer de s'accompagner d'un strict respect du protocole sanitaire en vigueur au sein des golfs.

Nous pouvons nous réjouir de cette nouvelle avancée pour les joueurs et les clubs dont la FFGolf avec les groupements professionnels œuvrent au quotidien dans l'intérêt général de notre sport que nous aimons tous.

Nous vous rappelons qu'il est impératif de respecter le port du masque dans les zones suivantes : parking, accès club-house et practice ainsi que toutes les zones intérieures (club-house, salle casiers, salle chariots électriques)

La prise en charge de la désinfection des seaux de practice par le secrétariat est également une obligation du protocole sanitaire. Nous vous remercions de les déposer systématiquement à l'accueil après utilisation.

Promotion voiturettes : Derniers Jours !

Pour un carnet de 10 locations de voiturettes 18 trous acheté, 2 locations 18 trous offertes.

Offre valable uniquement jusqu'au jeudi 15 avril.



Initiations gratuites

Les séances de découvertes, tous les dimanches de 10h00 à 11h30,

Sur inscription préalable à l'accueil du golf par téléphone au 05.46.23.16.24 ou par mail : golfderoyan@wanadoo.fr

Les séances sont encadrées par un moniteur de golf et sont **limitées en participants**, ceci dans le respect du protocole sanitaire.

Encadrement des séances :

18 avril : Pierre-Ludovic Couvert

25 avril : Gilles Delavallade



Reprise des compétitions : licence obligatoire

[pour voir la vidéo cliquez ici](#)



Prendre sa licence dans son club est important
et montre notre identité de club sportif
car être licencié c'est être sportif.
" nous sommes plus que des pratiquants "

Prendre sa licence et sa cotisation à l'association, c'est aider son club,
L'association c'est : l'école de golf des enfants, mais aussi l'animation du club
sans oublier les compétitions du jeudi et du dimanche, la recherche de
partenaires mais également les équipes qui nous représentent lors des
différents championnats.

Compétitions

Reprise des compétitions individuelles de club sans remise de prix
et dans le strict respect du protocole sanitaire en vigueur.
Pour retrouver le protocole complet, [cliquez ici](#).

En complément du protocole sanitaire, nous vous invitons à
télécharger l'application tous anti-covid.

Règles locales : on place à une longueur de club dans les bunkers et
les zones tondues ras.

**Ces compétitions sont réservées aux membres du Golf et membres
de l'Association Sportive. Vous pouvez vous y inscrire jusqu'à la
veille à 11h uniquement par téléphone (pas d'inscription par
internet)**

Les résultats

Jeudi 8 Avril :

[Résultats de la 18 trous](#)

Dimanche 11 avril :

[Résultats de la médaille](#)

Prochaines compétitions réservées aux Membres du club



Index 9 ou 18 trous Jeudi 15 Avril

Stableford individuel
Droit de jeu : 8 € (adulte) et 3 €(- de 25 ans)
Inscriptions à l'accueil du golf jusqu'au mercredi 14 avril à 11h00.
La compétition 9 trous partira du N° 1 après la 18 trous.

Médaille Dimanche 18 avril

Stableford individuel
Droit de jeu : 8 € (adulte) et 3 €(- de 25 ans)
Inscriptions à l'accueil du golf jusqu'au samedi 17 avril à 11h00.

Pour voir le règlement complet, [cliquez-ici](#).



Travaux parcours

La cabane au trou N° 10 est bientôt terminée, l'écran et le système de badges fonctionneront d'ici la fin de semaine.

Les trous du parking clientèle ont été rebouchés.

Des travaux d'arrosage sont prévus sur le parcours cette semaine ainsi que du travail mécanique et le passage d'engrais sur les fairways.



Pro-shop et C&C Golf



Pro-shop

Suite aux directives gouvernementales, le Pro-shop (étant dans la même enceinte que l'accueil), sera ouvert lundi, mardi, jeudi, vendredi, et samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30. Le mercredi matin de 10h à 12h. Fermeture les mercredis après-midi et dimanche toute la journée.

Seule la vente d'accessoires et de chaussures sera possible. Pour le prêt à porter : vous pourrez éventuellement emmener l'article chez vous, et le ramener si ça ne va pas (il sera systématiquement désinfecté).

Vous pouvez également aller sur la page Facebook du proshop et pré-sélectionner votre article (en cours)

Prêt à porter : paiement en chèque ou espèces
(si l'article ne va pas)
Et livraison possible jusqu'à 10km.

C&C Golf Journées démo matériel:

MARDI 13 AVRIL : Démo PING sur le practice du Golf de Royan
JEUDI 15 AVRIL : Démo TAYLOR MADE sur le practice du Golf de Royan

RDV AU 05.46.22.50.68 OU 06.03.10.46.44



POUR BIEN ACHETER,
IL FAUT TESTER!

JOURNÉE DÉMO

taylorMade

**JEUDI
15 AVRIL 2021**

GOLF DE ROYAN

10H → 17H

#1 DES MAGASINS
DE GOLF

TOUTES NOS DÉMOS SUR
eurogolf.fr

**RESERVEZ
VOTRE FITTING**

GOLF DE ROYAN
7 rue de la Plage
17430 Saint-Palais-sur-Mer
Tel. 05 46 22 50 68

EUROGOLF ROYAN
4 bis, rue Paul Emile Victor
23, Place du T.
Aix du Val Lantier,
17640 Vaux-sur-Mer
Tel. 05 46 22 50 68



G425

TOLÉRANCE
AU
MAX

MEILLEUR SUR
TOUTE LA LIGNE

ARCCOS
CADDIE

SON MESURE
AVEC LES GRIPS
ARCCOS CADDIE
SMART

PING

Restaurant du Golf

Ci-dessous le menu à emporter qui vous est proposé pour
le vendredi 16 - samedi 17 et dimanche 18 avril 2021

Merci de passer votre commande au plus tard le **jeudi avant 15h**

Merci d'indiquer :
- Votre nom

Le nombre de menu avec votre choix et le jour désiré

(retrait des commandes entre 11h30 et 13h00)

Vous pouvez adresser votre commande par mail à green.ocean@orange.fr ou
par téléphone 05.46.23.40.80 ou encore par messenger sur la page
facebook du Restaurant du Golf de Royan

Bien évidemment, la vente à emporter se déroulera
avec le respect des règles d'hygiène fixées par le gouvernement.

Vendredi 16 Samedi 17
& Dimanche 18 Avril 2021

Menu 28€

Velouté d'asperges vertes,
escalope de Foie gras poêlée, chutney fraises

Ou

Petite Salade de Poulpe, gambas,
fenouil et agrumes, vinaigrette orange

Magret de Canard aux épices Orientales,
semoule-Brocolis, condiment de dattes,
carottes fanes au cumin

Ou

Blanquette de poissons au Noilly Prat,
petits légumes

Financier Pistache-framboise, chantilly Rose

Ou

Pavlova Vanille, Mangue - Kiwi - Passion

Côté Partenaires

Maison et Compagnie



Programme immobilier à St Georges de Didonne

Nouveau ! Programme immobilier à St Georges de Didonne, maisons de
119 m² à 163m², de 645 000 € à 1 300 000 €, 8 lots (reste 7 lots)
Lien vers visite virtuelle : <https://youtu.be/mrtH9jUPXlk>

Catherine MEUNIER 0610152592
Angélique GROS-DEVAUD 0682975378
Nicolas MUSSEAU. 0675647500

Protocole sanitaire

Protocole sanitaire ffgolf au 28 novembre 2020
Validé par la Commission Médicale ffgolf
Protocole sanitaire renforcé pour la pratique du golf
dans le contexte de l'épidémie de Covid-19
Mise à jour au 28 novembre 2020

Règles générales au sein du golf :

Distanciation physique et gestes barrières :

- o 2 mètres en activité sportive
- o 1 mètre en position statique

o Le port du masque est obligatoire dans les zones intérieures, ainsi que sur les parkings et les accès au parcours et practice.

limiter les regroupements de plus de 10 personnes au même endroit au sein du golf en extérieur ;

Les joueurs devront réserver obligatoirement leur départ pour le parcours ainsi que pour les prestations d'enseignement en amont de leur venue.

Nous recommandons aux joueurs l'utilisation de l'application #TousAntiCovid.

Location de voiturette avec une personne par véhicule sauf pour les familles ou personnes vivant sous le même toit ou arrivées dans la même voiture au golf ;

Rappel des mesures de précaution et le règlement intérieur exceptionnel Covid-19 par le personnel du club.

Les parties seront composées de 4 joueurs maximum.

Au sein du Club House :

La banque d'accueil est ouverte sous condition de respecter les dispositifs barrières

Un accueil physique peut-être donc être organisé en respectant les mesures barrières et de distanciation tant vis-à-vis du personnel que des joueurs ;

Les zones « salon », « bar » et « restaurant » seront inaccessibles aux joueurs ;

La zone « Pro Shop / boutique » des clubs sera ouverte. Le même protocole que celui des commerces y sera appliqué (8 m² par individu et port du masque).

Vestiaires & Caddy Master : possibilité d'accéder à son casier individuel en traversant les espaces collectifs et en respectant un espace de 8 m² entre individus ainsi que le port du masque. Les douches et les sèche-cheveux sont condamnés jusqu'à nouvel ordre.

Les sanitaires ne devront pas être communs pour les joueurs et le personnel.

Pour le practice :

o Le port du masque est obligatoire dans les zones intérieures, ainsi que sur les parkings et les accès au parcours **et practice.**

Le practice est ouvert pour la pratique et l'enseignement en respectant le principe général de 2 mètres de distanciation entre les personnes ;

Les enseignants peuvent donner des cours à un ou plusieurs élèves (dans la limite d'un ratio de un enseignant pour un maximum de 9 élèves). Ils respectent les distances de sécurité et ne sont jamais à moins de 2 mètres de leurs élèves qu'ils ne touchent en aucun cas.

Les balles sont prises exclusivement avec des cartes individuelles prépayées ou avec des jetons désinfectés payés à l'accueil. Les joueurs doivent rapporter leurs seaux vides du practice au personnel en charge de désinfecter le seau à l'accueil.

Sur le parcours :

Au départ du trou n°1, n°10 et à la sortie du 18 : mise à disposition de gel ou solution hydroalcoolique, affichage des mesures barrières et du règlement exceptionnel de circonstance ;

Les joueurs doivent rester éloignés les uns des autres en respectant une distanciation minimum de 2 mètres entre chaque joueur ;

Interdiction de manipuler les drapeaux, les râdeaux des bunkers, les piquets jusqu'à nouvel ordre ;

Les lave-balles et aires de nettoyage sont condamnés jusqu'à nouvel ordre ;

Aucun échange de matériel entre les joueurs ;

L'échange de cartes de scores entre les joueurs n'est pas autorisé ;

Les enseignants peuvent assurer une prestation d'enseignement sur le parcours tout en respectant les distances de sécurité indiquées précédemment ainsi que les règles de gestion de parcours définies préalablement.

Tous les joueurs sur la zone d'entraînement practice et green d'approches devront respecter les règles de distanciation sociale, le temps de ces procédures.

- les joueurs doivent rester à distance les uns des autres de 2 mètres.

- il sera interdit de se prêter du matériel.

- il est interdit de toucher les drapeaux.

- vous ne trouverez pas de râdeaux dans les bunkers, mais pourrez effacer vos traces grâce à votre club ou avec vos pieds en reculant.

- vous ne trouverez pas non plus de lave-balles sur le parcours

- il est interdit de toucher les piquets de distance (180, 135 mètres ou 80 mètres) mais également les piquets avec cordes ou encore piquets de zone à pénalités.

- les locations de voiturettes seront possibles dans la limite des disponibilités et qu'une personne par voiture sauf pour les familles ou personnes vivant sous le même toit ou arrivées dans la même voiture au golf

- les locations de chariots seront elles aussi possibles, les manches devront être ramenés à l'accueil pour être désinfectés entre chaque utilisation.

A la fin de la partie de 9 trous les joueurs devront quitter le parcours directement pour ne pas générer de regroupements.

**Ceci pour notre bien à tous et pour lutter contre la propagation du Covid-19.
Ces gestes s'ajoutent à ceux recommandés par les Pouvoirs Publics.**

Merci de votre patience et de votre solidarité envers le golf et les joueurs passionnés de Royan

LES GESTES BARRIÈRES
de la pratique du golf / COVID-19
à l'attention des joueurs - MISE À JOUR 28 NOV. 2020

PROXIMITÉ ET GESTES BARRIÈRES
Le respect de la distanciation physique et des gestes barrières s'applique en toute circonstance dans l'ensemble du club.
LA DISTANCINATION SOCIALE EST DE 2 M. EN ACTIVITÉ INDIVIDUELLE ET DE 1 M EN POSITIONNEMENT COLLECTIF.

PROXIMITÉ
Le port de masque est obligatoire dans toutes les zones habitées pour le personnel et les joueurs qui y résident. Son port est également obligatoire dans les zones extérieures suivantes : parkings, accès au parcours et au practice.

PROXIMITÉ
En toute zone, les flux de clients restent organisés et contrôlés sous la responsabilité du club. Ces règles sont édictées aux différents Bass de passage des joueurs afin de faciliter les regroupements de plus de 10 personnes.

Club-house

ACCUEIL, VESTIAIRES, CADDY MASTER
L'accueil est ouvert. Le flux de joueurs est organisé sous la responsabilité du club. Les vestiaires et les caddy master sont accessibles en respectant un espace de 2m entre les individus. Les douches et les toilettes restent fermées jusqu'à nouvel ordre.
Le Practice est ouvert en respect de sa date d'ouverture des commerces.
Le masque est obligatoire dans toutes ces zones.

SAUN, BAR ET RESTAURANT
Ces services restent à l'attention du club et ne sont pas accessibles aux joueurs jusqu'à nouvel ordre.

RÉSERVATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE POUR ACCÉDER AU PARCOURS
Les joueurs doivent réserver auprès du club en fonction de leur venue. Les parties seront coupées dès 4 joueurs maximum.

Parcours

TROU N°1, TROU N°10 & TROU N°18
Dug et hydrobooth qui est mis à disposition des joueurs et 100g de gel hydroalcoolique sont à disposition pour les joueurs. Les options sont disponibles aux trous n°1, 10 et 18.

VOTURETTES ET SHAROTS
La location d'avitonnables, de chariot et le prêt de matériel sont autorisés sous réserve de distanciation par le club avant et après chaque utilisation. Les véhicules sont utilisés de manière individuelle ou collective uniquement pour les personnes du même hypercu arrivées dans le même véhicule.

MÉTÉO
Chaque joueur utilise individuellement son matériel personnel (bâche, bâche...). Aucun échange de matériel entre les joueurs n'est permis. Les dispositifs de nettoyage des chaussures sont neutralisés.

TRAPÈZES
Toute installation de trapèze est interdite. Les bannières sont retirées ou sont équipées d'un système de fléchage de la bête sans contact.

MÉCANES, MANÈGES ET ACCESSOIRES
Les réseaux sont arrêtés des bannières. Les joueurs ont interdiction de toucher les pièces de mesure le parcours et les zones à pédales. Les manèges et les bannières et les bannières sont neutralisés.

PRATICE et zones d'entraînement

ACCUEIL
Sur décision du club, le practice et les zones d'entraînement sont ouverts. Ils sont accessibles librement pour :
- les pratiques des joueurs et l'accompagnement.
- l'entraînement individuel ou collectif dans la limite de 4 élèves par enseignant.
- l'accueil des élèves scolaires et du club dans la limite de 4 élèves par enseignant.

EMPLACEMENTS D'ENTRAÎNEMENT
Les emplacements sont réservés pour respecter une distanciation minimum de 2 m entre 2 joueurs.

SEUX DE BALLES
Les seux de balles sont accessibles avec des cartes individuelles prépayées ou des jetons dématérialisés achetés auprès du club. Les joueurs reportent leurs seux dans le personnel du club en charge de les distribuer.

Enseignement

COURS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS
Les enseignants peuvent assurer des prestations d'enseignement individuel, collectif dans la limite de 4 élèves par enseignant.

DISTANCINATION
Les enseignants portent un masque ou une visière. Ils ne sont pas autorisés à porter un enseignement à ses élèves. Le principe de 2 mètres de distanciation est respecté à tout moment. Les enseignants peuvent enseigner sur le parcours dans le respect des distances de sécurité.

En Bref à ROYAN:

ACCUEIL DU GOLF ET PROSHOP

L'accueil et le Proshop sont ouverts dans le respect des règles de distanciation sociale et des gestes barrières.

VESTIAIRES

Les vestiaires seront fermés durant cette période.

RÉSERVATION PRÉALABLE POUR ACCÉDER AU PARCOURS

Pour éviter tout regroupement de personnes, les joueurs doivent réserver leur heure de départ en amont de leur venue au golf et n'arriver au golf que 30 minutes avant leur départ et sur le tee du premier trou 5 minutes avant l'heure du départ.

PROGRAMMATION DES PARTIES

4 joueurs par partie sont admis. Le temps d'écart entre les parties est de 10 minutes.

ACCÈS AU PRACTICE

le masque est obligatoire sur le practice et autour du Club lors des déplacements

Sur les zones d'entraînement, une distance minimum de 2 mètres doit être respectée entre 2 joueurs.

SEUX DE BALLES

Les seux de balles sont à prendre vides à l'accueil et sont accessibles

exclusivement avec des cartes individuelles pré-payées ou achetées auprès de l'accueil. Les joueurs rapportent leurs seaux vides à l'accueil du club, en charge de les désinfecter.

COURS de golf

DISTANCIATION : La distanciation minimum entre l'enseignant et l'élève est de 2 mètres et doit être respectée à tout moment. Il ne doit y avoir aucun contact physique entre l'enseignant et son élève. Les enseignants respectent la distanciation et l'ensemble des gestes barrières, le masque est obligatoire pour les enseignants.

VOITURETTES ET CHARIOTS

Un seul joueur est autorisé par voiturette sauf pour les familles ou personnes vivant sous le même toit ou arrivées dans la même voiture au golf, qui est désinfectée avant et après utilisation. L'utilisation d'un chariot personnel est recommandée. La location de chariots reste possible et celui-ci sera désinfecté après chaque retour de parcours.

MATÉRIEL

Chaque joueur utilise exclusivement son matériel personnel. Aucun échange de matériel entre les joueurs n'est permis.

TROU N°1, TROU N°10

Du gel hydroalcoolique est mis à disposition des joueurs et l'affichage des mesures barrières ainsi que le règlement exceptionnel sont disponibles aux trous n°1, 10.

DISTANCIATION AU COURS DES PARTIES

Les joueurs doivent rester éloignés les uns des autres d'une distance minimum de 2 mètres.

DRAPEAUX

il est interdit de toucher les drapeaux.

RÂTEAUX, PIQUETS ET ACCESSOIRES

Les râteaux sont enlevés des bunkers. Les joueurs ont interdiction de toucher les piquets délimitant le parcours et les obstacles d'eau. Les lave-balles sont neutralisés.

**Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur GOLF DE ROYAN.**

[Se désinscrire](#)

© 2017 GOLF DE ROYAN